



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## **COMPTE RENDU DU CHSCT DU 18 avril 2014**

Lecture de déclaration liminaire par Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances.

En réponse aux liminaires, le Président nous accorde que les décisions nationales ne vont pas faciliter la vie.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

Le Procès-Verbal du 20/02/2014 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de l'intervention de Mme DUBOIS-MONPELAT psychologue du travail au CFP de Lamballe.

Il en ressort que les agents sont globalement satisfait des interventions. Ils se sont plus exprimés. Il subsiste des choses à régler mais il y a des améliorations.  
Le président note pour sa part que la situation du poste s'améliore.

Le CHSCT après avoir entendu Mme DUBOIS-MONPELAT vote une délibération afin qu'une intervention d'un psychologue du travail soit programmé dès qu'un site aura pu avoir fait l'objet d'un signalement par le médecin de prévention.

Présentation du PAP de la DIRCOFI.

Après avoir entendu Monsieur VIRIET de la DIRCOFI, le CHSCT donne un avis défavorable au PAP présenté par la DIRCOFI. Le CHSCT constate que les propositions faites sont plus correctives que préventives, que seul le risque routier a fait l'objet de préconisations et que pour les RPS risques prééminents, seule la gestion des situations difficiles a fait l'objet d'une action corrective.

Médecine de prévention.

Le bilan annuel est présenté par le médecin de prévention. Celui-ci constate :

Que les situations de souffrances au travail, les agressions, les harcèlements, les burn-out se maintiennent, que la baisse constante et programmée des effectifs est une des principales cause des RPS.

Que les TMS se maintiennent également.

Que les enquêtes et visites d'une délégation du CHSCT semblent intéressantes et permettent de mieux approcher la situation des agents « in situ » pour dégager des propositions concrètes.

Le CHSCT doit pour sa part mieux prendre en compte les lettres d'alerte et les signalements fait par le médecin de prévention dans le cadre de ses visites ou enquêtes.

Compte rendu du groupe de travail du 13/03/2014.

Un point est fait sur l'enquête accident en cours.

Il est accepté le cahier des charges sur la sensibilisation des agents aux RPS.

Questions diverses.

Suite à ma visite de site du CHSCT à Lannion (Quai de Viarmes), le SDASS a fait savoir qu'il n'y aurait pas d'aide pour la création d'un coin repas. Il existe un restaurant administratif à Kra Douar.

Pour ce qui est de l'évaluation des emplois suite aux transferts de charges, la direction assure que l'évaluation a déjà été faite.

En ce qui concerne le transfert de fond, comme pour tous les services de France, une baisse de 30% des dépôts sur 5 ans doit avoir lieu. C'est une des causes de l'abaissement du seuil de recouvrement en numéraire.

Vos représentants FO Finances en CHSCT :

Bruno HERVE (titulaire, SPF Saint-Brieuc), Didier YVART (suppléant, SIE Dinan)

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

**arrêter la suppression des postes,  
engager les recrutements nécessaires,  
stabiliser les services et les missions,  
améliorer les conditions de travail,  
augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points  
d'indice uniforme,  
améliorer le déroulement de carrière.**